

Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie. Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Arrêté du 28 Septembre 2021 modifié définissant en annexe III un référentiel applicable aux contrôles sur site concernant les fiches d'opérations standardisées mentionnées aux annexes I et II du présent Arrêté.

Lettres mensuelles d'information "CEE" diffusées par la DGEC.

La prestation est couverte par l'accréditation COFRAC Inspection n°3-105 de DEKRA Industrial . Liste des implantations et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Date du contrôle :	29/01/2026	Nom de l'entreprise :	AGILECO
N° de dossier DEKRA :	LEBOUC 251-224-005 -	Nom du bénéficiaire :	LEBOUC JACQUES
Donneur d'ordre :	ENGIE DPEE	Réf donneur d'ordre :	3854
Technicien DEKRA :	Guillaume LEMONNIER		

Adresse :

52 RUE DES ALBATROS 72000 LE MANS

Photo du bien immobilier



Rapport de contrôle insitu

Type d'opération :	☒ COMBLES - BAR/BAT-EN-101	☐ MURS - BAR/BAT-EN-102	☐ PLANCHERS - BAR/BAT-EN-103
Dans le cadre de la "charte Coup De Pouce":	☐ OUI	-	☐ OUI
Référence d'opération :	PP000086481A		
Type d'isolant :	Isolation soufflée	-	-
Marque et référence de l'isolant :	IGLOO FRANCE /IGLOO FRANCE		
Surface (m²) validée par Bureau de Contrôle :	45		
Résistance thermique*(m².K/W) / Identification :	9.45 Calculée		-
Épaisseur** relevée (mm) / Lambda (W/m.K) :	378 0.040		
Épaisseur minimum théorique*** (mm) :	280 -	-	-

***Résistance thermique** = Selon BAR/BAT-EN-101 Combles perdus $R \geq 7,00$, Rampants $R \geq 6,00$. Selon BAR/BAT-EN-102 $R \geq 3,70$. Selon BAR/BAT-EN-103 $R \geq 3,00$.

****Épaisseur relevée** = Pour les opérations BAR/BAT-EN-101 --> moyenne si isolant soufflé, Pour les opérations BAR-EN-102 --> donnée relevée sur facture si impossibilité de mesure.

*****Épaisseur minimum théorique** = isolant soufflé : épaisseur requise après le tassement validant la résistance thermique attendue. Autres typologie d'isolant : épaisseur requise pour l'atteinte de la résistance thermique attendue.

Résultats des constats visuels et conclusion

	COMBLES	MURS	PLANCHERS
Travaux réalisés :	OUI	-	-
Travaux terminés :	OUI	-	-
Distance de sécurité (avec cadre* périphérique) autour d'un conduit de fumisterie :	Présent	-	-
Dispositif de protection autour des autres sources de chaleur (spots, point chaud lumineux) :	Non nécessaire	-	-
Dispositif de protection autour des installations électriques (VMC, caisson de soufflage) :	Non nécessaire	-	-
Absence de traces d'humidité sur isolant :	OUI	-	-
Isolant avec marquage CE :	OUI	-	-
Conformité résistance thermique :	Résistance thermique minimale atteinte	-	-
Surface isolée** = surface déclarée : (S mesurée ou estimée dans tolérance < 10% à S déclarée)	OUI	-	-
Opération respectant la réglementation*** liée aux CEE :	Non vérifiable	-	-
Existence Devis :	OUI et pièce présentée	-	-
Existence Facture :	OUI mais pièce non présentée	-	-
Existence Cadre de contribution CEE :	OUI et pièce présentée	-	-
Respect du délai de 7 jours francs entre le devis et les travaux :	NON vérifiable car le bénéficiaire ne s'en souvient pas	-	-
Conclusion :	Satisfaisant	-	-
Motif(s) conclusion non satisfaisante :			
Motif(s) conclusion non vérifiable **** :			

* **Cadre** = En combles : dispositif obligatoire dans le cas d'un isolant soufflé, dispositif non exigé dans le cas d'un isolant déroulé. Dispositif non demandé pour les isolants en murs ou plancher bas.

** **Surface** = Prise en considération d'une tolérance jusqu'à 10% inhérente à la méthodologie de prise de mesure aussi bien dans le cas d'une surface mesurée depuis les combles/sous-sol/vide-sanitaire qu'estimée en dehors des locaux précédemment cités.

*** **Réglementation** = Selon le référentiel en vigueur disponible dans l'Arrêté du 28 Septembre 2021 modifié, les dispositions des lettres du PNCEE avec renvoi aux éléments techniques des DTU, la mention de la surface d'isolant donnant lieu à la prime aux CEE.

**** **Conclusion Non Vérifiable** = Impossibilité totale d'accéder visuellement aux travaux, la mention "surface estimée" est privilégiée.

Informations complémentaires BAR/BAT-EN-101 - Combles perdus et rampants

ISOLATION DES COMBLES ☒

L'isolation est posée entre un **espace chauffé** et un **espace NON chauffé** : **OUI**

Type de pose :

Présence d'une fiche de chantier :

Présence des étiquettes de sac :

Surface déclarée sur l'AH ou la facture (m²) :

Surface mesurée depuis les combles par le Bureau de Contrôle (m²) :

Commentaires :

Écart entre S déclarée et S mesurée > 10%

OU impossibilité de mesure depuis les combles :

La surface isolée a été estimée :

En combles perdus ☒

OUI

Oui

45

45.76

-

NON

☐ depuis les locaux chauffés

☐ sur plans

En rampants de toiture ☐

-

-

☐ depuis l'extérieur

☐ par moyenne à partir de différentes évaluations :

Surface estimée (m²) SI accès partiel OU accès combles impossible :

Mesure épaisseur isolant en 5 points* (mm) :

380 | 380 | 400 | 360 | 370

Mise en place de piges** graduées tous les 25 m² :

Présent

Répartition homogène OUI ☒ NON ☐

Nombre : 2

NV = Non Vérifiable

** 5 points = valable uniquement dans le cas d'un isolant soufflé.*

*** Les piges sont uniquement vérifiées dans le cas d'un isolant soufflé.*

Caractéristiques : Accès aux combles / Identification pare-vapeur / Informations sur protections électriques :	
Type d'accès aux combles :	Trappe d'accès plaque rigide
Absence de blocage de la trappe :	Oui
Rehausse de cadre périphérique au dessus de la trappe d'accès - Hauteur > 20% à l'épaisseur de l'isolant :	Présent
Isolation de la trappe d'accès par un panneau isolant :	Présent
Observation d'un pare-vapeur (selon département/altitude) :	Non nécessaire
Repérage des boîtiers électriques avec affichettes agrafées sur la charpente :	Non vérifiable
Observation capot(s) de protection sur le(s) spot(s) :	Non nécessaire

<u>Élément(s) particulier(s) constaté(s) :</u>	Risque électrique ☐
	Non respect de l'écart au feu ☐
	Risque Incendie ☐
	Autre : ☐
	Non vérifiable : ☒

Informations complémentaires BAR/BAT-EN-102 ou BAR/BAT-EN-103 - Murs ou Planchers

☐ ISOLATION DES MURS

L'isolation est réalisée entre un **espace chauffé** et un **espace NON chauffé** : -

Surface déclarée sur l'AH ou la facture (m²) :

Surface mesurée par le Bureau de Contrôle (m²) :

L'entreprise a réalisé une visite technique avant les travaux : -

L'isolation est réalisée : **Par l'extérieur** ☐ **Par l'intérieur** ☐

Isolation apparente : **Oui** ☐ **Non** ☐

Type d'isolation : -

Pose homogène de l'isolation : -

La facture ou PV de réception comporte les mentions techniques de la fiche standardisée : -

Grilles de ventilation en façade colmatées et/ou obturées : -

Informations techniques sur points de contrôle spécifiques de l'ITE :

Mode de pose de l'isolation : -

L'isolation bénéficie d'une protection : -

Absence d'anomalies des fixations OU de la protection de l'isolant contre le rayonnement solaire et les intempéries : -

Pare-pluie devant l'isolant (si parement de protection par bardage) : -

Un rail de départ est positionné en pied de l'isolant : -

Hauteur suffisante entre terrain naturel et pied de l'isolant : -

Protection étanchéité en partie haute façade(s) et/ou pignon(s) : -

Protection des appuis de menuiseries : -

Déport des descentes d'eaux pluviales ou descentes d'eaux usées : -

Eléments de plomberie (robinets, tuyaux) incorporés dans l'isolant : -

Protection autour des dispositifs traversant la façade : -

Informations techniques sur points de contrôle spécifiques de l'ITI :

Mode de pose de l'isolation : -

Mise en place d'un pare-vapeur : -

L'isolation intérieure bénéficie d'une protection : -

Absence d'anomalies sur la protection de l'isolant contre l'usure liée à l'usage du bâtiment : -

Présence d'un jointement du parement de protection : -

Déport des prises électriques; interrupteurs; points lumineux devant l'isolation : -

Déport des émetteurs de chauffage devant l'isolation : -

Eléments particuliers constatés sur ITE ou ITI :

Risque incendie ☐

Risque électrique ☐

Risque de décrochage ☐

Risque d'infiltration ☐

Autre ☐

Commentaire

☐ ISOLATION DES PLANCHERS

L'isolation est réalisée entre un **espace chauffé** et un **espace NON chauffé** : -

Surface déclarée sur l'AH ou la facture (m²) :

Surface mesurée par le Bureau de Contrôle (m²) :

Type d'isolation : -

Eléments particuliers constatés :

Risque incendie ☐

Commentaire

Risque électrique ☐

Risque de décrochage ☐

Autre ☐

Commentaire

Si absence réseau électrique déporté, présence d'un écart vis à vis des points chaud lumineux : -

Qualité de pose de l'isolant (continuité, sans morcellement inexplicable, coffrage des points particuliers) : -

Qualité de pose de l'isolant garantissant une tenue dans le temps (type et nombre de fixations suffisantes) : -

L'isolant posé est-il combustible et son classement au feu est-il supérieur à

Euroclasse E (usage de matériaux combustibles) : -

Preuve du suivi d'ignifugation chez le producteur de la matière première avec un niveau de performance équivalent à l'euroclasse D pour l'épaisseur conventionnelle de 60 mm pour les polystyrènes expansés (EPS) ou 40 mm pour les polystyrènes extrudés (XPS) -

Système de chauffage principal

Photo du système de chauffage



☐ Electrique	Type d'émetteur : -
☒ Gaz	Type d'émetteur : Chaudière à ventouse
☐ Fioul	Type d'émetteur : -
☐ Bois	Type d'émetteur : -
☐ Autre	

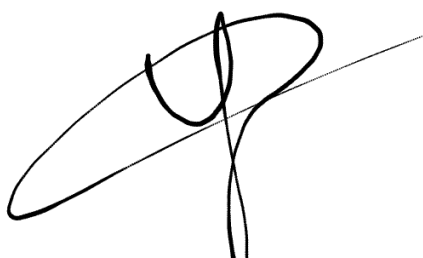
Historique des modifications en cas d'annule et remplace

Version du Rapport	Date de Modification	Nom du Correcteur	Commentaires Modification(s)
-			

Concernant la prestation sur les travaux d'isolation, le niveau de satisfaction communiqué par le bénéficiaire est :

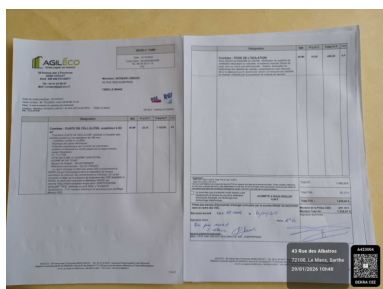
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Signature du contrôleur
LEMONNIER Guillaume

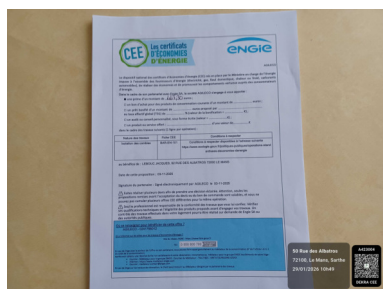


Signature du bénéficiaire

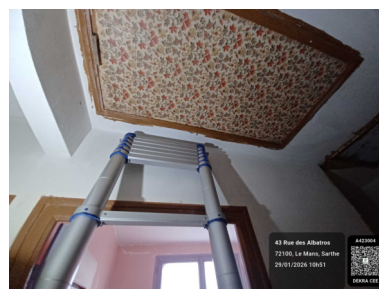




Devis signé



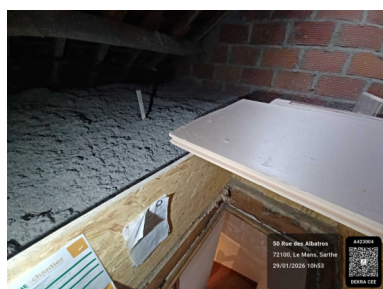
Cadre de contribution



L'accès aux combles se fait par une trappe située dans une pièce chauffée.



Fiche de chantier et étiquettes produits.



Présence d'une rehausse de trappe et d'un panneau isolant.



Vue d'ensemble des combles isolés. La pose de l'isolant est homogène.



Présence d'un cadre rigide autour du premier conduit d'évacuation des fumées. Présence d'un cadre rigide autour du puits de lumière.



Présence d'un cadre rigide autour du deuxième conduit d'évacuation des fumées.



Pige de repérage.



Mesure de l'épaisseur de l'isolant.



Mesurage de la surface isolée.

Signature: 

Email: guillaume.lemonnier@dekra.com

Lot Control #617041

Final Audit Report

2026-01-29

Created:	2026-01-29
By:	adpcee@dekra.com adpcee@dekra.com (adpcee@dekra.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAsyM6QRtSwx9INKQ-Sc-b1AgjW6WU1II9

"Lot Control #617041" History

-  Document created by adpcee@dekra.com adpcee@dekra.com (adpcee@dekra.com)
2026-01-29 - 1:44:06 PM GMT- IP address: 13.51.24.135
-  Waiting for Signature by guillaume.lemonnier@dekra.com
2026-01-29 - 1:44:11 PM GMT
-  Signer guillaume.lemonnier@dekra.com entered name at signing as Guillaume Lemonnier
2026-01-29 - 1:44:56 PM GMT- IP address: 79.83.33.232
-  Document e-signed by Guillaume Lemonnier (guillaume.lemonnier@dekra.com)
Signing Link is created by adpcee@dekra.com adpcee@dekra.com (adpcee@dekra.com)
Signature Date: 2026-01-29 - 1:44:58 PM GMT - Time Source: server- IP address: 79.83.33.232
-  Agreement completed.
2026-01-29 - 1:44:58 PM GMT

